

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Désignation des Membres  
du Conseil d'Administration  
du CCAS

N° A-2026-04-16-46

Le Maire de la Commune de LESPIGNAN,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- 1) Monique COLIN, Personnes Agées (3ème âge)
- 2) Agnès TOMASO, Handicap (SSIAD)
- 3) Marie-José GOTH, lutte contre l'exclusion (secours populaire)
- 4) Sandrine CONSTANT, Insertion (Diversival) et Jeunesse (Professeur des écoles)
- 5) Christophe DELEST, lutte contre l'exclusion (Travailleur social)
- 6) Représentant de l'UDAF

Le siège de l'UDAF reste à ce jour vacant, dans leur courrier en date du 9 avril 2026, l'UDAF informe la commune avoir diffusé un appel à candidature auprès de leurs administrateurs et Présidents d'Association Familiales adhérentes. Leur représentant sera nommé ultérieurement.

**ARTICLE 2** : Madame la Secrétaire Générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée pour information à M. le Sous Préfet de Béziers.

Fait à LESPIGNAN, le 16 avril 2026

Madame La Maire,

Géraldine ESCANDE-COLIN

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17 AVR. 2026

ID : 034-213401359-20260416-A2026\_04\_16\_46-AR

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le 17 AVR. 2026

Et publication ou notification

Du

La Maire :

17 AVR. 2026

